

Leur courage domina le malheur. Avec une admirable ténacité, ils se remirent à l'œuvre, perfectionnant leur organisation pour la lutte nationale et s'attachant surtout à développer l'esprit de discipline politique. Ils ont ainsi réussi à rendre plus absolue l'union morale de la nation bohème et à contraindre le gouvernement de Vienne à leur faire quelques concessions.

La liste en est courte.

En 1882, à la suite d'incessantes réclamations, l'empereur les a autorisés à établir à Prague une université tchèque. Autre avantage plus mince mais qui demanda cependant trois années de luttes, de 1893 à 1896, les Tchèques ont obtenu que les plaques des rues de Prague fussent rédigées en langue bohème (1). Enfin, en avril 1897, le comte Badeni publia les fameuses ordonnances sur l'emploi des langues en Bohême et en Moravie.

Cette réforme, autour de laquelle on a fait tant de bruit, n'était en réalité qu'un commencement d'application de l'article 19 de la Constitution de 1867 proclamant l'égalité des langues. (V. page 16.) Les ordonnances ne faisaient donc que rendre aux Tchèques un fragment de leur droit national. Leur objet était de remédier à des abus très évidents. En substance, elles disaient :

« A toute réclamation adressée aux ministères de l'intérieur, des finances, du commerce, de l'agriculture, aux autorités judiciaires, il sera répondu dans la langue de cette réclamation.

« Les actes officiels seront rédigés dans la langue des destinataires.

« Les autorités devront communiquer avec les communes et les arrondissements dans la langue de ces divisions administratives.

(1) Voir la remarque II de la carte « l'Autriche vraie ».